



Région Ile-de-France
7.000.000.000 d'euros
Programme d'émission de titres
(Euro Medium Term Note Programme)

Le présent Supplément (le « **Supplément** ») complète, et doit être lu conjointement avec, le Prospectus de Base du 27 mai 2016 (le « **Prospectus de Base** ») visé par l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») sous le n°16-210, préparé par la Région Ile-de-France (« **Région Ile-de-France** » ou l' « **Emetteur** ») et relatif à son programme d'émission de titres d'un montant de 7.000.000.000 d'euros (Euro Medium Term Note Programme) (le « **Programme** »). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la « **Directive Prospectus** »).

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus 2003/71/CE afin de présenter le compte administratif de l'année 2015 de la Région Ile-de-France soumis à l'assemblée régionale lors de la séance des 16 et 17 juin 2016 ainsi que l'analyse rétrospective des comptes de l'émetteur actualisée avec les données 2015 et d'actualiser la notation de la Région.

Conformément à l'article 16.2 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 II du Règlement Général de l'AMF, dans le cas d'une offre au public de Titres, les investisseurs ayant déjà accepté d'acheter ces Titres ou d'y souscrire avant que le présent Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation, pendant au moins 2 jours de négociation après la publication du présent Supplément (soit au plus tard le 27 juillet 2016).

Des copies de ce Supplément seront disponibles sans frais (i) aux bureaux de l'Agent Financier ou des Agents Payeurs, (ii) sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et (iii) sur le site Internet de l'Emetteur (www.iledefrance.fr/finances-budget/financement-region).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

TABLE DES MATIERES

1- Le compte administratif 2015 de la Région Ile-de-France, présentation générale	3
2- Les données chiffrées du compte administratif 2015	4
3- Analyse rétrospective des comptes de l'émetteur	8
4- Modification de la partie « Résumé du programme » du Prospectus	10
5- Modification de la partie « Informations générales » du Prospectus	11
6- La notation de la Région	11
RESPONSABILITÉ DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE	12

Le présent Supplément au Prospectus de Base a pour objet de présenter le compte administratif 2015 de la Région Ile-de-France adopté le 16 juin 2016 et actualise en conséquence les paragraphes 3.6.1 et 3.6.2 de la partie « Description de la Région Ile-de-France » ainsi que le paragraphe B.48 des parties « Résumé du programme » et « Résumé de l'émission » du Prospectus. De ce fait, il modifie également les paragraphes 2 et 3 de la partie « Informations générales » du Prospectus.

Ce supplément a également pour objet d'actualiser les dates des derniers communiqués de presse de la notation de la Région.

1 - Le compte administratif 2015 de la Région Ile-de-France, présentation générale

Les pages 82 et 83 du Prospectus de Base du 27 mai 2016 décrivent le compte administratif 2014. Depuis, le compte administratif 2015 a été adopté le 16 juin 2016.

Le montant des dépenses réelles de l'exercice 2015 s'est élevé à 4 918,032 M€ (hors mouvements infra-annuels sur la ligne de crédit long terme équilibrés par des recettes de même montant) pour un total de crédits ouverts au budget (après décision modificative) de 5 009,304 M€. L'exécution du budget 2015 s'établit à 99,4 pour cent des crédits inscrits au budget (98,2 pour cent après décision modificative). Les dépenses sont en hausse de 3,9 pour cent par rapport à 2014.

Ces dépenses réelles se décomposent entre :

- 1 675,914 M€ pour les dépenses d'investissement hors dette (avec un taux de réalisation de 99,2 pour cent par rapport aux crédits ouverts au budget primitif et 99,2 pour cent également après décision modificative),
- 2 648,269 M€ pour les dépenses de fonctionnement hors dette (avec un taux de réalisation de 100,4 pour cent par rapport au budget primitif et 97,9 pour cent après décision modificative),
- 593,849 M€ pour le service de la dette et les divers mouvements financiers (avec un taux de réalisation de 95,2 pour cent par rapport au budget primitif et 96,4 pour cent après décision modificative).

Au total, les dépenses d'investissement ont augmenté de +5,3 pour cent par rapport à 2014 et les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +2,8 pour cent.

Trois secteurs représentent à eux seuls plus de 60 pour cent des dépenses réalisées :

- Le secteur transports – mobilités auquel un montant de 1 459,380 M€ (29,7 pour cent du total des dépenses réelles) a été consacré ;
- Le secteur de l'enseignement du second degré avec un montant de dépenses réalisées de 942,610 M€ (19,2 pour cent du total) ;
- Le secteur formation professionnelle, apprentissage, emploi pour lequel le total des crédits dépensés s'élève à 646,806 M€ (13,2 pour cent du total).

Le montant des recettes permanentes (recettes hors emprunt et hors excédent sur exercice antérieur, y compris ICNE) comptabilisé sur l'exercice s'est élevé à 4 209,247 M€ pour une prévision au budget (y compris décision modificative) de 4 152,491 M€. La réalisation des recettes permanentes par rapport au budget 2015 s'établit à 102,8 pour cent.

S'agissant de l'emprunt, le montant appelé pour équilibrer le budget au regard de l'exécution 2015 s'est élevé à 712,000 M€, soit 83,2 pour cent de l'enveloppe ouverte au budget (855,801 M€).

Avec des recettes totales de 4 922,261 M€, compte tenu de l'excédent reporté des exercices antérieurs (1,013 M€), et des dépenses de 4 918,032 M€, l'exercice 2015 s'est soldé par un excédent de 4,229 M€.

Au total, l'épargne brute (écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement) dégagée sur l'exercice s'est élevée à 717,872 M€ (soit un taux d'épargne brute de

20,5 pour cent) et l'épargne nette (après amortissement de la dette) s'établit à 276,316 M€ (soit un taux d'épargne nette de 7,9 pour cent).

La capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice (épargne nette, après amortissement de la dette, majorée des recettes réelles d'investissement), soit 968,143 M€, a permis de couvrir 57,8 pour cent des dépenses d'investissement. La capacité de désendettement s'établit fin 2015 à 7,5 ans et l'encours de dette (5 363,0 M€) représente plus d'un an de recettes permanentes (127 pour cent).

2 - Les données chiffrées du compte administratif 2015

Alors que les tableaux des pages 84 à 86 du Prospectus de Base du 27 mai 2016 présentent les recettes et les dépenses réelles de la Région au titre de l'année 2014, les trois tableaux ci-après présentent les recettes et les dépenses réelles au titre de l'année 2015, en investissement et en fonctionnement.

LES RECETTES DU BUDGET POUR 2015 (M€)

NATURE DES RECETTES	CA 2014	BP 2015	BP+BS 2015	CA 2015	Ecart CA 2015 / BP 2015	Ecart CA 2015 / BP+BS 2015	Réel, CA 2015 (% du BP 2015)	Ecart Réel CA 2015 / CA 2014
A. RECETTES FISCALES	3 422,238	3 431,368	3 492,241	3 496,887	65,519	4,646	101,9%	74,649
Fiscalité directe	2 324,473	2 631,008	2 679,732	2 694,521	63,513	14,789	102,4%	370,049
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	637,661	782,072	789,246	799,754	17,682	0,508	102,3%	162,093
Fonds national de garantie individuelle des ressources (dépendances)	1 264,970	1 344,382	1 363,396	1 363,396	19,013	0,000	101,4%	98,425
Fonds national de garantie individuelle des ressources (dépendances)	674,816	674,816	674,816	674,816	0,000	0,000	100,0%	0,000
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	121,145	123,506	121,666	121,406	2,100	0,260	98,3%	0,261
Fonds de péréquation des ressources des régions (dépendances)	74,594	11,000	11,000	10,613	0,387	0,387	96,5%	63,981
Rôles supplémentaires de taxe professionnelle	0,957	782,072	789,246	0,382	781,660	798,864	0,0%	0,575
Autres recettes fiscales	704,268	833,087	833,087	829,718	3,369	-3,369	99,6%	125,460
Taxe régionale sur les cartes grises (TRCG)	333,115	342,000	342,000	339,665	2,435	2,435	99,3%	6,450
Taxe régionale additionnelle aux droits d'enregistrement (TRADE)	0,197	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,0%	0,190
Reversement de la part régionale de la taxe sur les bureaux	182,939	183,000	183,000	182,939	0,061	0,061	100,0%	0,000
Frais de gestion de fiscalité directe locale	77,904	80,000	80,000	79,868	0,149	0,149	99,8%	1,955
Fraction régionale de la nouvelle taxe d'apprentissage	228,080	228,080	228,080	227,349	0,731	0,731	99,7%	227,349
Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE)	982,553	1 015,849	1 047,399	1 065,049	49,200	17,650	104,8%	82,496
TICPE Droit à compensation	845,425	845,382	876,932	879,443	34,061	2,511	104,0%	34,018
TICPE Modulation 2007	73,483	72,000	72,000	83,415	11,415	11,415	115,9%	9,932
TICPE Formation professionnelle	38,952	38,757	38,757	38,952	0,195	0,195	100,5%	16,086
TICPE Primes d'apprentissage	37,250	40,778	37,250	40,778	3,528	3,528	109,5%	16,086
TICPE Ressource régionale pour l'apprentissage	24,693	22,460	22,460	22,460	0,000	0,000	100,0%	22,460
B. DOTATIONS	883,231	646,923	649,752	653,199	6,276	3,447	101,0%	230,032
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	704,491	628,475	628,475	628,180	0,295	0,295	100,0%	76,311
Dotation générale de décentralisation (DGD)	8,820	8,820	8,820	8,820	0,000	0,000	100,0%	0,000
Dotation Primes apprentissage	78,862	3,430	3,430	7,172	3,742	3,742	209,1%	71,690
Fonds national de développement de l'apprentissage (1ère partie)	27,756	6,198	9,027	9,027	2,829	0,000	145,6%	1,135
Fonds national de développement de l'apprentissage (2e partie)	53,140	153,437	162,757	149,167	4,270	13,590	97,2%	65,367
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité	10,161	151,546	160,866	148,188	3,358	12,678	97,8%	64,322
C. RECETTES DIVERSES	214,534	151,546	160,866	11,755	3,245	3,245	78,4%	5,543
Intérêts perçus sur créances	2,044	15,000	15,000	11,755	3,245	3,245	78,4%	5,543
Divers	6,212	15,000	15,000	11,755	3,245	3,245	78,4%	5,543
Reversement du FSE - Prog. 2000-2006 et 2007-2013	23,187	25,890	25,890	4,115	21,775	21,775	15,9%	4,115
Fonds européens prog 2014-20 - Marchés publics RIDF	23,731	22,856	22,856	20,232	3,068	3,068	86,8%	2,954
Fonds régionaux de restauration (FRR)	159,382	49,500	58,820	67,882	18,382	9,062	137,1%	91,500
Divers (ex : reversements de trop perçus de subventions)	0,021	0,651	0,651	0,266	0,917	0,917	-40,9%	0,245
Intérêts courus non échus (ICNE)	582,797	662,265	660,250	712,360	50,095	52,110	107,6%	129,563
A. RECETTES FISCALES	287,792	368,600	388,600	404,915	35,915	36,915	109,7%	136,724
Redevances pour création de bureaux, commerces, entreprises (RCBCE)	174,777	135,000	135,000	154,236	19,236	19,236	114,2%	20,541
Part régionale de la taxe d'aménagement (TA) et reliquats de taxes d'urbanisme	25,446	25,600	25,600	34,415	8,815	8,815	134,4%	8,969
Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (TASS)	60,000	60,000	60,000	56,765	1,235	1,235	97,9%	58,765
Taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA)	80,000	80,000	80,000	80,041	0,041	0,041	100,1%	80,041
TICPE Grenelle	67,568	68,000	68,000	77,058	9,058	9,058	113,3%	9,489
B. DOTATIONS	97,949	86,089	86,089	86,089	0,000	0,000	100,0%	11,860
Fonds national de développement de l'apprentissage (2e partie)	11,860	86,089	86,089	86,089	0,000	0,000	100,0%	0,000
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	217,056	207,576	205,561	221,755	14,179	16,194	106,8%	4,699
C. RECETTES DIVERSES	44,714	44,544	44,544	44,544	0,000	0,000	100,0%	0,170
Remboursement en capital des créances	172,342	163,032	163,032	171,212	14,180	16,195	108,7%	4,870
Divers	62,489	62,624	60,609	60,777	1,847	0,168	97,1%	1,712
Amendes de police	83,135	70,000	70,000	73,949	3,949	3,949	105,6%	9,186
Reversement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	26,718	18,940	18,940	42,486	23,546	23,546	224,3%	15,768
Fonds européens prog 2014-20 - Actions tiers	4 005,035	4 093,633	4 162,491	4 209,247	115,614	56,756	102,8%	204,212
Divers (ex : participations aux travaux dans les cliés mixtes)	729,000	855,801	855,799	712,000	-143,801	-143,801	83,2%	-17,000
TOTAL RECETTES PERMANENTES	4 734,035	4 949,434	5 008,291	4 921,247	28,187	87,043	99,4%	187,212
EMPRUNT	1,593	1,013	1,013	1,013	0,000	0,000	0,0%	0,570
TOTAL GENERAL	4 735,619	4 949,434	5 009,304	4 922,261	27,173	87,043	99,5%	186,642

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (CREDITS DE PAIEMENT - Exécution 2015)

SECTEURS	2014						2015						Evolution CA 2015 / 2014	
	BP	B5+ VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DEPENSES REALISEES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	BP	B5+ VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DEPENSES REALISEES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	en M€	en %
EQUIPEMENT DE L'INSTITUTION	16,10	-1,13	14,97	14,04	-2,06	87,2%	11,30	-1,21	10,09	9,55	-1,75	84,5%	-4,49	-32,0%
dont : - Patrimoine et moyens généraux	10,20	-1,13	9,08	8,52	-1,68	83,3%	5,00	-1,00	4,00	3,62	-1,38	72,3%	-4,90	-57,5%
- Communication	0,40		0,40	0,11	-0,29	27,3%	0,40	-0,21	0,19	0,10	-0,30	25,2%	-0,01	-7,7%
- Services informatiques	5,40		5,40	5,40	0,00	100,0%	5,80		5,80	5,79	-0,01	99,8%	+ 0,39	7,2%
- Ressources humaines	0,10		0,10	0,01	-0,09	10,9%	0,10		0,10	0,04	-0,06	37,4%	+ 0,03	249,9%
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	3,07	-1,25	1,81	1,47	-1,60	47,9%	1,80	-0,15	1,65	1,60	-0,20	89,0%	+ 0,13	9,1%
CITOYENNETE					0,00						0,00		+ 0,00	
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE	406,45	-26,80	379,65	379,57	-26,88	93,4%	402,75	-22,53	380,22	379,95	-22,80	94,3%	+ 0,38	0,1%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	50,00	-18,90	31,10	31,07	-18,93	62,1%	40,00	10,87	50,87	50,87	10,87	127,2%	+ 19,80	63,7%
TOURISME	3,50	1,03	4,53	4,49	0,99	128,4%	3,50		3,50	3,34	-0,16	95,5%	-1,15	-25,6%
SPORT ET LOISIRS	40,50	-3,81	36,69	36,68	-3,82	90,6%	48,00	-7,03	40,97	40,93	-7,07	85,3%	+ 4,25	11,6%
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	51,60	-5,07	46,53	46,53	-5,07	90,2%	45,00	-1,77	43,23	43,23	-1,77	96,1%	-3,31	-7,1%
dont : - Formations sanitaires et sociales	2,00	-0,66	1,34	1,34	-0,66	66,9%	3,00	-0,79	2,21	2,20	-0,80	73,5%	+ 0,87	65,0%
TRANSPORTS ET MOBILITES	549,50	47,41	596,91	596,56	47,06	108,6%	624,50	-7,86	616,64	616,64	-7,86	98,7%	+ 20,08	3,6%
dont : - Transport en commun de voyageurs	405,50	103,40	508,90	508,90	103,40	125,5%	465,50	12,74	478,24	478,24	12,74	102,7%	-30,66	-6,0%
- Mobilités	135,00	-55,99	79,01	78,66	-56,34	58,3%	150,00	-28,28	121,72	121,72	-28,28	81,1%	+ 43,06	54,7%
- Transports de marchandises en site propre	9,00		9,00	9,00	0,00	100,0%	9,00	7,68	16,68	16,68	7,68	185,4%	+ 7,68	85,4%
SECURITE	11,40	1,32	12,72	12,65	1,25	111,0%	6,00	13,31	19,31	19,26	13,26	321,0%	+ 6,61	52,3%
POLITIQUE DE LA VILLE	60,00		60,00	60,00	0,00	100,0%	63,00		63,00	63,00	0,00	100,0%	+ 3,00	5,0%
LOGEMENT	135,00	-4,88	130,13	130,12	-4,88	96,4%	131,50	-0,18	131,33	131,30	-0,20	99,9%	+ 1,18	0,9%
FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE, EMPLOI	24,14		24,14	24,04	-0,10	99,6%	26,00	3,44	29,44	29,43	3,43	113,2%	+ 5,39	22,4%
dont : - Formation professionnelle	0,30		0,30	0,15	-0,15	51,0%	0,30	-0,27	0,03	0,03	-0,27	8,5%	-0,13	-83,2%
- Apprentissage	23,75		23,75	23,72	-0,03	99,9%	25,70	3,71	29,41	29,41	3,71	114,4%	+ 5,69	24,0%
- Emploi	0,09		0,09	0,17	0,08	189,9%					0,00		-0,17	-100,0%
CULTURE	24,20	5,98	30,18	30,32	6,12	125,3%	23,00		23,00	22,71	-0,29	98,7%	-7,61	-25,1%
AMENAGEMENT	76,50	13,80	90,30	91,20	14,70	119,2%	81,50	17,07	98,57	97,30	15,80	119,4%	+ 6,10	6,7%
COOPERATION INTERREGIONALE	0,90	-0,65	0,25	0,22	-0,68	25,0%	0,80	-0,77	0,03	0,03	-0,77	4,1%	-0,19	-85,4%
ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE - ENERGIE	69,08	-15,29	53,79	52,80	-16,28	76,4%	61,90	-5,67	56,23	57,50	-4,40	92,9%	+ 4,69	8,9%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC	88,54	-8,45	80,09	79,65	-8,89	90,0%	76,90	-5,98	70,92	70,81	-6,09	92,1%	-8,84	-11,1%
dont : - Développement économique	56,14	-10,72	45,42	45,09	-11,05	80,3%	46,00	-9,94	36,06	36,06	-9,94	78,4%	-9,02	-20,0%
- Innovation	22,40	5,47	27,87	28,03	5,63	125,1%	20,20	5,95	26,15	26,04	5,84	128,9%	-1,99	-7,1%
- Technologies de l'information et de la communication	10,00	-3,20	6,80	6,53	-3,47	65,3%	10,70	-1,99	8,71	8,70	-2,00	81,3%	+ 2,17	33,3%
RECHERCHE	30,00	16,70	46,70	46,47	16,47	154,9%	30,00	8,46	38,46	38,46	8,46	128,2%	-8,01	-17,2%
FONDS STRUCTURELS EUROPEENS							11,47		11,47		-11,47	0,0%	+ 0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors chapitres financiers)	1 640,47	0,00	1 640,47	1 637,89	-2,58	99,9%	1 688,92	0,00	1 688,92	1 675,91	-13,00	99,2%	+ 38,02	2,3%
DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	383,00	9,36	392,36	392,73	9,73	102,5%	466,56		466,56	462,09	-4,47	99,0%	+ 69,36	17,7%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 023,47	9,36	2 032,83	2 030,62	7,15	100,4%	2 155,47	0,00	2 155,47	2 138,00	-17,47	99,2%	+ 107,39	5,3%
TOTAL HORS FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	2 023,47	9,36	2 032,83	2 030,62	7,15	100,4%	2 144,01	0,00	2 144,01	2 138,00	-6,00	99,7%	+ 107,39	5,3%

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (CREDITS DE PAIEMENT - Exécution 2015)

SECTEURS	2014					2015					Evolution CA 2015 / 2014			
	BP	BS + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DEPENSES REALISEES	ECART / BP réalisation du BP	Tx de réalisation du BP	BP	BS + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DEPENSES REALISEES	ECART / BP réalisation du BP	Tx de réalisation du BP	en M€	en %
FONCTIONNEMENT INSTITUTION REGIONALE (hors ADL)	188,31	-3,13	185,17	181,90	-6,41	96,6%	191,73	-1,92	189,81	182,93	-8,80	95,4%	+ 1,03	0,6%
Patrimoine, moyens généraux et communication	60,72	-3,13	57,59	56,12	-4,60	92,4%	56,52	-1,92	54,59	52,14	-4,37	92,3%	-3,98	-7,1%
- Patrimoine	43,77	-3,13	40,64	39,46	-4,31	90,1%	40,92	-1,49	39,42	37,12	-3,80	90,7%	-2,34	-5,9%
- Communication	11,50		11,50	11,21	-0,29	97,5%	9,60	-0,43	9,17	9,02	-0,58	94,0%	-2,19	-19,5%
- Services Informatiques	5,45		5,45	5,45	0,00	100,0%	6,00		6,00	6,00	0,00	100,0%	+ 0,55	10,0%
Agents du siège et groupe d'élus	127,58		127,58	125,77	-1,81	98,6%	135,22		135,22	130,79	-4,43	96,7%	+ 5,01	4,0%
PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES	435,11	0,00	435,11	428,80	-6,30	98,6%	451,00	0,00	451,00	440,26	-10,75	97,6%	+ 11,45	2,7%
dont : - Agents du siège et groupe d'élus	127,58		127,58	125,77	-1,81	98,6%	135,22		135,22	130,79	-4,43	96,7%	+ 5,01	4,0%
- Agents des lycées (ADL)	307,53		307,53	303,03	-4,50	98,5%	315,79		315,79	309,47	-6,32	98,0%	+ 6,44	2,1%
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	4,38	0,00	4,38	4,33	-0,05	98,8%	4,38		4,38	4,13	-0,25	94,3%	-0,20	-4,6%
CITOYENNETÉ	6,74	-0,27	6,47	4,88	-1,86	72,4%	5,70	0,50	6,20	5,90	0,20	103,5%	+ 1,02	20,9%
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE	546,93	-0,50	546,43	540,95	-5,98	98,9%	575,64	-5,94	569,70	562,66	-12,98	97,7%	+ 21,71	4,0%
dont : - Enseignement du second degré hors ADL	239,40	-0,50	238,90	237,92	-1,48	99,4%	259,85	-5,94	253,91	253,19	-6,66	97,4%	+ 15,27	6,4%
- Agents des lycées (ADL)	307,53		307,53	303,03	-4,50	98,5%	315,79		315,79	309,47	-6,32	98,0%	+ 6,44	2,1%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	7,10	0,40	7,50	7,45	0,35	104,9%	6,56	0,14	6,70	6,70	0,14	102,1%	-0,75	-10,1%
TOURISME	23,71		23,71	22,99	-0,72	97,0%	21,00		21,00	21,00	0,00	100,0%	-1,99	-8,7%
SPORT ET LOISIRS	9,97	-0,70	9,27	8,65	-1,32	86,7%	9,47	1,33	10,80	10,32	0,85	109,0%	+ 1,67	19,3%
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	188,62	-1,07	187,55	185,28	-3,34	98,2%	192,66	4,81	197,47	194,05	1,39	100,7%	+ 8,77	4,7%
dont : - Formations sanitaires et sociales	177,27		177,27	175,10	-2,17	98,8%	181,47	4,81	186,28	184,48	3,02	101,7%	+ 9,38	5,4%
TRANSPORTS ET MOBILITES	785,68	-0,25	785,43	784,48	-1,19	99,8%	800,78	43,20	843,98	842,74	41,96	105,2%	+ 58,26	7,4%
SECURITE	3,35	0,97	4,33	4,33	0,97	129,0%	3,05	0,35	3,40	3,38	0,33	110,8%	-0,95	-21,9%
POLITIQUE DE LA VILLE	6,10	0,07	6,17	6,16	0,06	101,0%	5,25	-0,35	4,90	4,90	-0,35	93,3%	-1,26	-20,5%
LOGEMENT	1,28	-0,20	1,09	1,03	-0,26	79,6%	0,98		0,98	0,94	-0,04	96,3%	-0,09	-8,3%
FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE ET EMPLOI	640,84	-2,27	638,57	620,88	-19,96	96,9%	608,48	25,26	633,74	617,37	8,90	101,5%	-3,51	-0,6%
dont : - Services communs	8,40		8,40	8,04	-0,36	95,7%	8,40	0,61	9,01	8,25	-0,15	98,2%	+ 0,21	2,6%
- Formation professionnelle	260,82	8,10	268,92	266,25	5,43	102,1%	270,28	33,88	304,16	304,16	33,88	112,5%	+ 37,91	14,2%
- Apprentissage	336,30	-10,37	325,93	314,60	-21,70	93,5%	291,25	-8,84	282,42	273,78	-17,47	94,0%	-40,83	-13,0%
- Emploi	35,32		35,32	32,00	-3,33	90,6%	36,55	-0,39	36,16	31,19	-7,36	80,9%	-0,81	-2,5%
CULTURE	58,60	3,55	62,15	62,08	3,48	102,9%	59,36	2,82	62,18	62,13	2,77	104,7%	+ 0,04	0,1%
AMENAGEMENT	27,80	0,54	28,34	28,59	0,79	102,9%	28,04	-0,11	27,93	27,36	-0,68	97,6%	-1,23	-4,3%
ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE - ENERGIE	35,91	-0,54	35,37	33,93	-1,98	94,5%	36,76	-4,03	32,73	32,07	-4,69	87,2%	-1,86	-5,5%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC	41,80	2,27	44,07	42,37	0,57	101,4%	39,04	1,80	40,84	43,52	4,48	111,5%	+ 1,15	2,7%
dont : - Développement économique	28,26		28,26	29,00	0,74	102,6%	30,17	0,39	30,56	33,57	3,40	111,3%	+ 4,57	15,8%
- Innovation	10,68	1,86	12,54	10,11	-0,57	94,7%	5,53	1,30	6,83	6,50	0,97	117,5%	-3,61	-35,7%
- Technologies de l'information et de la communication	2,87	0,41	3,28	3,26	0,39	113,7%	3,34	0,11	3,45	3,45	0,11	105,2%	+ 0,19	5,7%
RECHERCHE	23,50	0,30	23,80	25,73	2,23	109,5%	21,90		21,90	22,07	0,17	100,8%	-3,66	-14,2%
FONDS STRUCTURELS EUROPEENS							25,89	0,00	25,89	4,11	-21,78	15,9%	+ 4,11	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors chapitres financiers)	2 600,62	-0,83	2 599,79	2 566,21	-34,41	98,7%	2 636,66	67,87	2 704,53	2 648,27	11,61	100,4%	+ 82,06	3,2%
DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	153,31	-4,87	148,44	137,78	-15,53	89,9%	157,30	-8,00	149,30	131,76	-25,54	83,8%	-6,02	-4,4%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 753,93	-5,70	2 748,23	2 703,99	-49,94	98,2%	2 793,96	59,87	2 853,84	2 780,03	-13,93	99,5%	+ 76,04	2,8%
TOTAL HORS FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	2 753,93	-5,70	2 748,23	2 703,99	-49,94	98,2%	2 768,07	59,87	2 827,95	2 775,91	7,94	100,3%	+ 71,93	2,7%

3 - Analyse rétrospective des comptes de l'émetteur

Les pages 80 à 82 du Prospectus de Base présentent l'analyse rétrospective des comptes jusqu'en 2014. Les éléments ci-dessous incluent les chiffres du compte administratif 2015.

Avec les différents transferts de compétences faisant suite aux étapes successives de la décentralisation, le budget de la Région Ile-de-France est passé de 415 millions d'euros environ en 1982 à 4 918 millions d'euros au compte administratif 2015.

a) Evolution de la structure des dépenses régionales

Jusqu'en 2005, le budget de la Région Ile-de-France était majoritairement consacré à l'investissement. Depuis 2006, avec les nouveaux transferts de compétences intervenus, la part des dépenses de fonctionnement est devenue supérieure à celle des dépenses d'investissement.

Ainsi entre 1998 et 2005, la part des dépenses d'investissement réalisées hors dette représentait, en moyenne, 52,5 pour cent des dépenses totales du budget régional. Depuis 2006, cette part est passée à 37,3 pour cent en moyenne (34,6 pour cent en 2014 et 34,1 pour cent en 2015).

En matière d'investissement, la Région Ile-de-France, tout comme les autres régions, intervient principalement sous forme de subventions en capital accordées à des maîtres d'ouvrage (Etat, autres collectivités locales, entreprises nationales), sauf en matière de construction et d'équipement scolaire et universitaire où l'intervention régionale se fait en grande partie par la voie d'investissements directs.

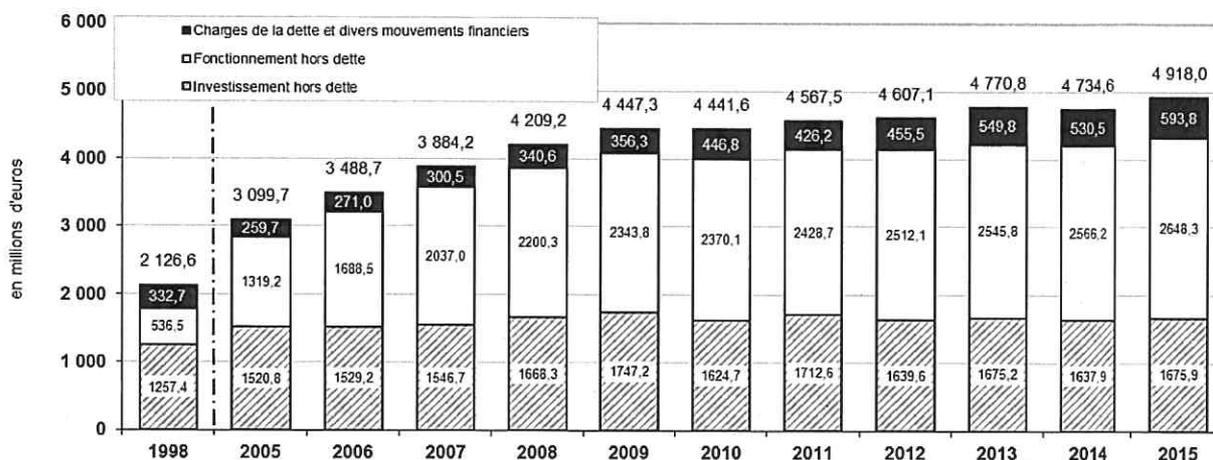
Parallèlement, le budget de fonctionnement hors dette réalisé, qui est pour l'essentiel consacré à des dépenses d'intervention, et qui représentait en moyenne environ 35 pour cent des dépenses de 1998 à 2005, se situe depuis 2006 en moyenne à 53,0 pour cent (54,2 pour cent en 2014 et 53,9 pour cent en 2015). Ce budget inclut les dépenses d'intervention de la Région destinées au fonctionnement des lycées, à la formation professionnelle, à l'action économique, à l'emploi et aux transports.

Au total, le poids des dépenses d'intervention de la Région, qu'il s'agisse de dépenses imputées en section d'investissement ou de celles inscrites à la section de fonctionnement du budget (hors dépenses de l'institution régionale) s'est accru, passant de 83,4 pour cent du budget régional en moyenne sur la période 1998-2005, à 86,2 pour cent sur la période 2006-2015.

Les dépenses relatives à l'équipement et au fonctionnement de l'institution régionale (hors agents des lycées) représentent en moyenne 4,2 pour cent du total du budget depuis 2006, dont 2,5 pour cent pour les seules dépenses de personnel (dépenses de personnel hors agents des lycées).

La part de la charge de la dette (y compris les divers mouvements financiers) qui représentait de son côté, en moyenne, environ 12,5 pour cent des dépenses sur la période 1998 à 2005, y compris les charges financières liées à la procédure du Marché d'Entreprise de Travaux Publics (M.E.T.P), représente en moyenne depuis 2006 environ 9,7 pour cent du total du budget.

Evolution des dépenses au compte administratif



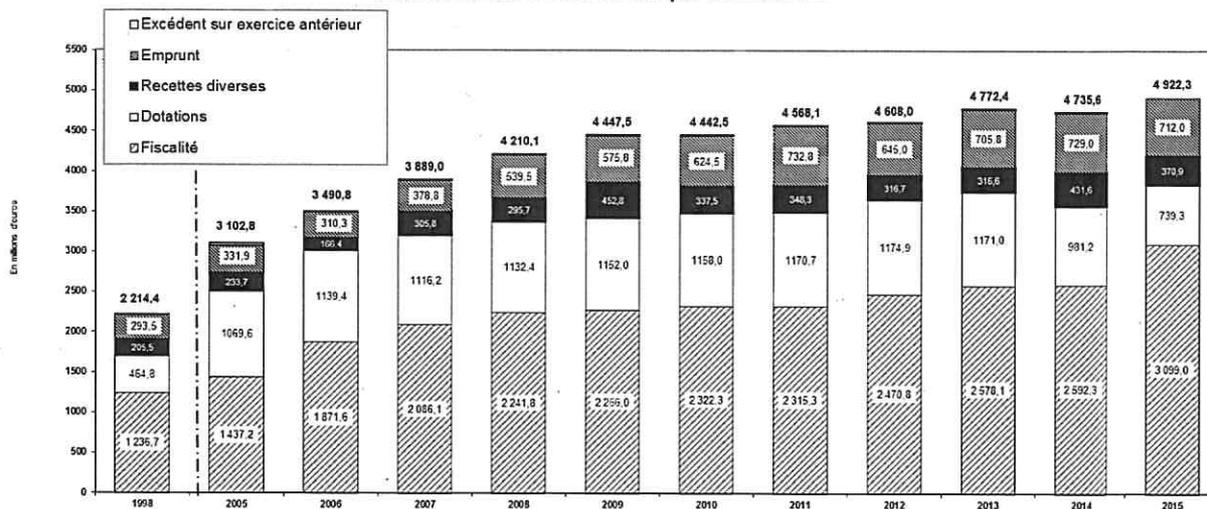
b) Evolution de la structure des recettes régionales

Les dépenses totales, qui avaient été financées en moyenne entre 1998 et 2005 à hauteur de 91,6 pour cent par des recettes permanentes (recettes hors emprunt) et de 8,4 pour cent par l'emprunt, ont été financées en moyenne depuis 2006 à hauteur de 86,5 pour cent par les recettes permanentes (recettes hors emprunt) et de 13,5 pour cent par l'emprunt.

Les recettes d'origine fiscale, qui comprennent notamment la fiscalité directe régionale (somme de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises -CVAE- et des deux impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau -IFER- déduction faite des deux prélèvements au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources -FNGIR- et de la péréquation CVAE) et d'autres recettes telles que la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) et six fractions de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), représentent désormais 73,6 pour cent des recettes permanentes en 2015, en progression par rapport à la période 1998-2005 (moyenne de 51,0 pour cent). Cette augmentation de la part des recettes fiscales résulte notamment de la forte hausse de la TICPE perçue en compensation des charges transférées par la loi de décentralisation du 13 août 2004, de la fiscalisation des ressources pour l'apprentissage depuis 2015 et de la baisse des dotations de l'Etat.

En effet, la part des dotations dans les recettes permanentes a très fortement diminué du fait de la poursuite de la participation des collectivités au redressement des comptes publics. Alors qu'elles représentaient 24,5 pour cent des recettes permanentes en 2014, elles représentent 17,6 pour cent des recettes permanentes en 2015.

Evolution des recettes au compte administratif



4 - Modification de la partie « Résumé du programme » du Prospectus

Le paragraphe B.48 des parties « Résumé du programme » (page 7) et « Résumé de l'émission » (page 110) est remplacé par le paragraphe suivant :

B.48	Situation des finances publiques et du commerce extérieur/principales informations en la matière pour les deux exercices budgétaires/changement notable survenu depuis la fin du dernier exercice budgétaire	Situation des finances publiques pour les deux derniers exercices budgétaires		
		Chiffres clés	Comptes 2014	Comptes 2015
		Recettes réelles d'investissement	1 311,797 M€	1 424,360 M€
		Dépenses réelles d'investissement	2 030,617 M€	2 138,003 M€
		Recettes réelles de fonctionnement	3 423,821 M€	3 497,901 M€
		Dépenses réelles de fonctionnement	2 703,988 M€	2 780,029 M€
		Épargne brute	719,833 M€	717,872 M€
		Dette au 31/12	5 092,602 M€	5 363,046 M€
		Situation du commerce extérieur		
		L'Ile-de-France demeure la première région exportatrice (19 pour cent des exportations françaises) de biens. En 2014, les produits de la construction automobile sont les premiers produits importés par la région (11,5 pour cent), suivis par les hydrocarbures naturels (10,0 pour cent). Les produits de la construction aéronautique et spatiale sont les premiers produits exportés (10,0 pour cent) devant les produits de la construction automobile (9,9 pour cent) (Source Paris Région Entreprises (Agence de Développement Economique de l'Ile-de-France)).		
		En 2014, l'Allemagne constituait la première cliente de l'Ile-de-France (10,9 pour cent des exportations), devant les Etats-Unis (10,1 pour cent). S'agissant des importations, la Chine devient le premier fournisseur de la région (14,0 pour cent), suivi de l'Allemagne (13,1 pour cent).		

		<p>Changement notable Aucun changement notable de la situation financière de la Région Ile-de-France n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2015, date de clôture des comptes administratifs pour l'exercice 2015.</p>
--	--	--

5 - Modification de la partie « Informations générales » du Prospectus

Les paragraphes 2 et 3 de la partie « Informations générales » du Prospectus de Base en date du 27 mai 2016 (page 117) sont remplacés par les paragraphes suivants :

(2) Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2015.

(3) Il ne s'est produit aucun changement défavorable significatif dans les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2015.

6 - La notation de la Région

Le paragraphe 2.3.2. page 58 du Prospectus de Base est remplacé par le paragraphe suivant.

La Région d'Ile-de-France a une notation financière depuis 1993, délivrée par une puis deux agences de notation de crédit à compter de 1998. Depuis 2011, les deux agences de notation de crédit retenues par la Région sont Standard & Poor's et Fitch Ratings. La Région a été, chaque année sans interruption, classée parmi les entités les plus solides financièrement.

L'agence de notation financière Fitch Ratings a confirmé le 24 juin 2016, la note de défaut émetteur à long terme 'AA', perspective stable, attribuée à la Région Ile-de-France.

L'agence Standard & Poor's, a confirmé, le 17 juin 2016, la note de référence à long terme 'AA', avec perspective négative, attribuée à la Région Ile-de-France.

Les notes de référence de court-terme F1+ (Fitch Ratings) et A1+ (Standard & Poor's) de la Région ont été également confirmées.

RESPONSABILITÉ DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'émetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Région Ile-de-France

33, rue Barbet de Jouy

75007 Paris



Représentée par Monsieur David Bonneau,
Directeur Général des Services Délégué

A Paris, le 25 juillet 2016

AMF

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°16-XXX en date du 25 juillet 2016 sur le présent supplément au prospectus de base. Ce supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base de ce supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives, précisant les caractéristiques des titres émis.